

Chantier avenue Maguire

Description des travaux



Un milieu de vie revalorisé pour l'avenue Maguire



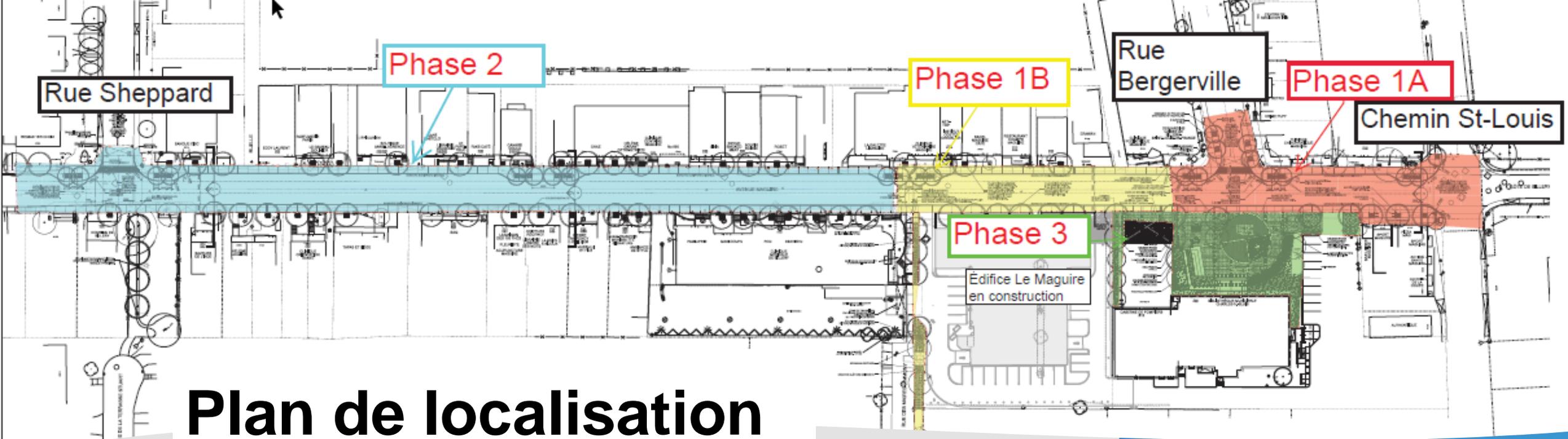






Description des travaux

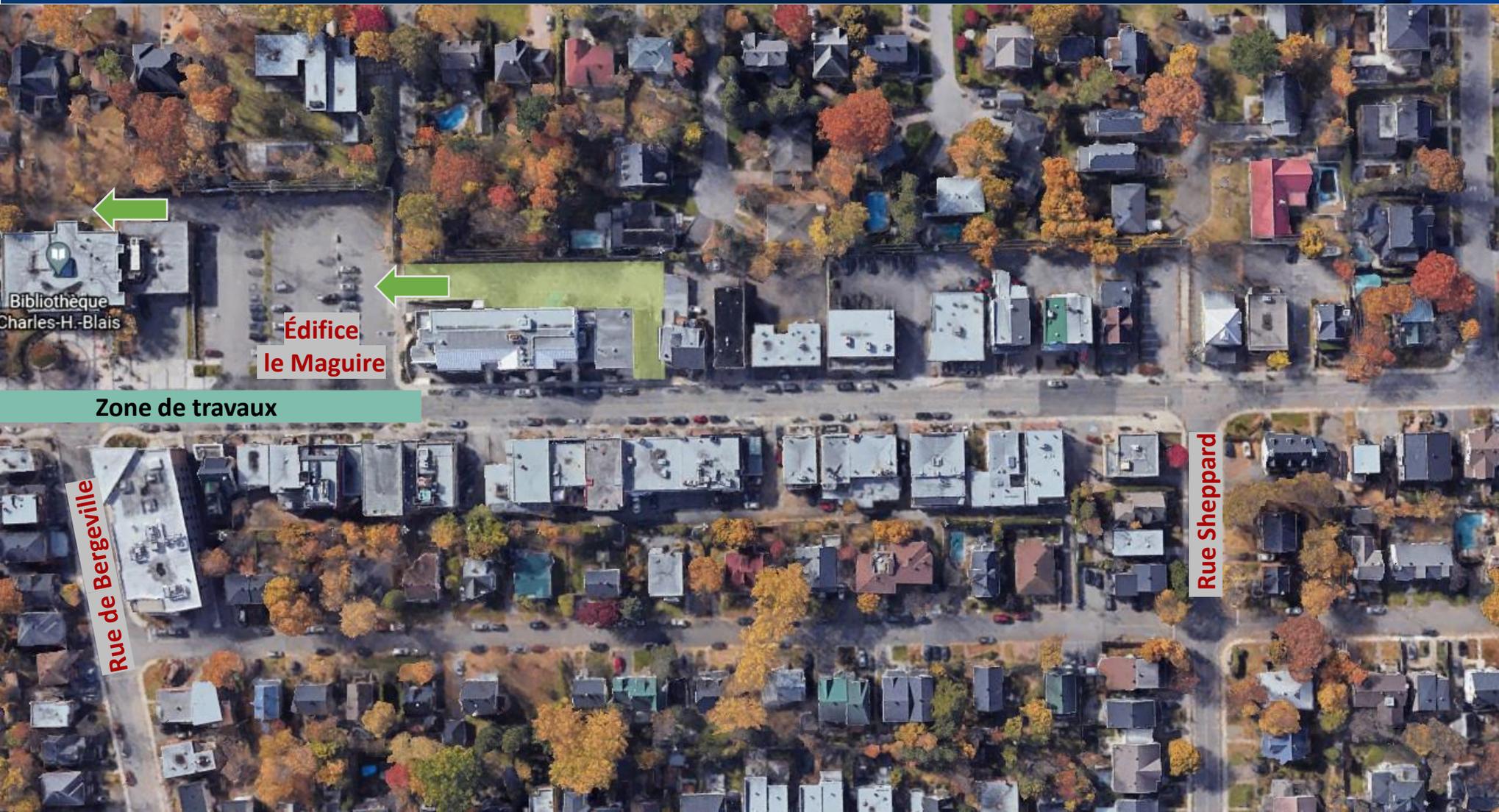
- Élargissement des trottoirs et ajout de mobilier urbain
- Plantation d'arbres et d'arbustes
- Déminéralisation des terrains privés
- Construction d'un réseau d'éclairage et de signaux lumineux
- Installation de bornes de recharge
- Séparation des réseaux d'égouts



Plan de localisation

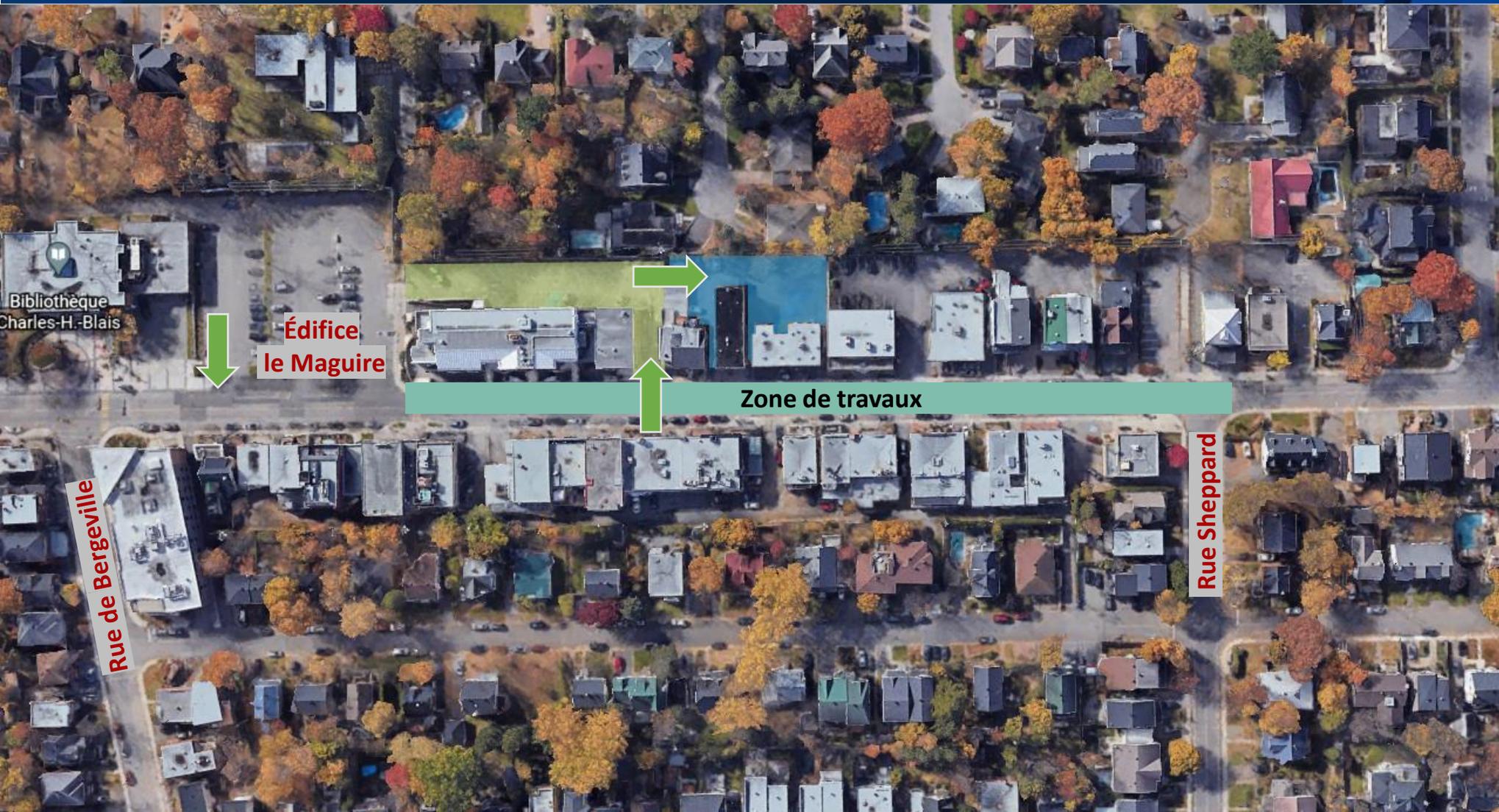
- **Phase 1a**
Travaux souterrains et de surface
 - phase 1 travaux de mai à juin
- **Phases 1b et 2**
Travaux de surface
 - phase 2 travaux de juillet à septembre
- **Phase 3**
Place publique
 - phase 3 travaux de juillet à septembre

Stationnement : phase 1



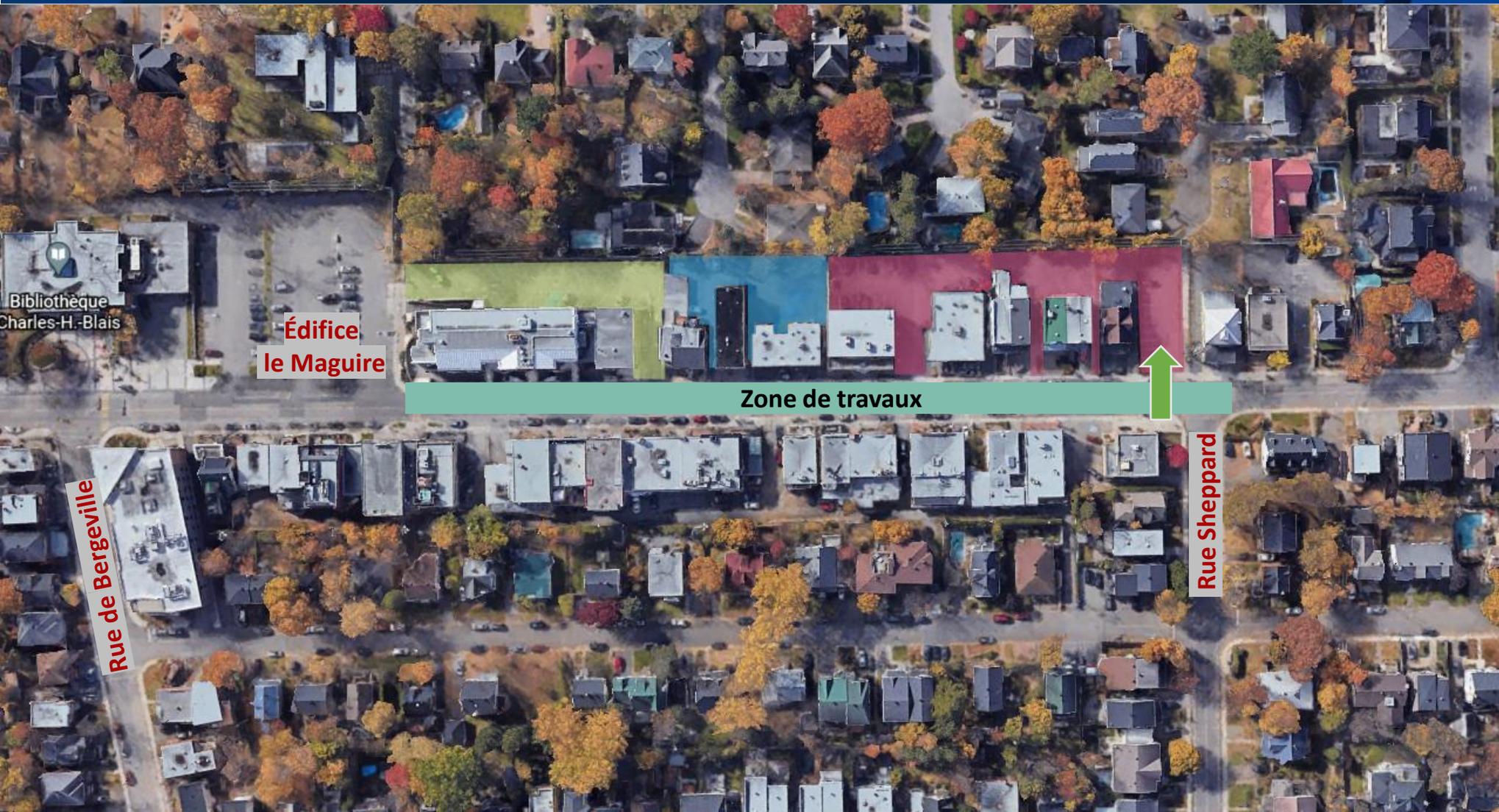
- Sortie de la zone verte derrière la bibliothèque
- Sortie unique

Stationnement : phase 2



- Accès à la zone verte par l'entrée sur Maguire
- Accès à la zone bleue par la zone verte
- Sortie des zones bleue et verte par la sortie de l'édifice Le Maguire

Stationnement : phase 2



- Entrée et sortie de la zone rouge par le stationnement face à la rue Sheppard

Mesures d'atténuation durant les travaux

- À la demande de la SDC, possibilité de débiter les travaux à 6h30 le matin, permettant de libérer la rue pour 16h au plus tard (à partir du 31 mai);
- 4 signaleurs prévus exclusivement pour guider la circulation piétonne et automobile durant le chantier;
- Nettoyage journalier, avec un balai mécanique, des rues utilisées pour le camionnage;
- Contrôle journalier, avec un camion arrosoir, des poussières provenant des surfaces non revêtues ;
- Travaux de pavage de surface et de marquage final entre Sheppard et St-Louis se feront de nuit;

Gestion de la circulation et mesures d'atténuation

Planification

- Élaboration d'une stratégie de gestion de la circulation pour chaque projet
 - Mode et période de réalisation
 - Mesures d'atténuation sur le site du projet et en périphérie du projet
 - Signalisation et marquage
 - Feux de circulation
 - Présence policière
 - Autres mesures
 - Coordination avec les partenaires et les donneurs d'ouvrage
 - Communication

Suivi

- Suivi en temps réel par le Centre de gestion de la mobilité intelligente (CGMI)
 - Caméras de circulation
 - Gestionnaire artériel
 - Panneaux à messages variables
 - Coordination avec les partenaires



Gestion de la circulation

- Fermeture du carrefour Maguire/Saint-Louis durant 1 semaine : détour par la côte à Gignac, avenue des Gouverneurs et le boulevard Laurier
- Maintien d'une voie de circulation en direction nord durant les travaux des phases 1 et 2
- Retrait du stationnement sur rue : invitation à utiliser le nouveau stationnement souterrain (date à confirmer en fonction de l'ouverture des usines d'asphalte)
- Maintien de corridors pour les piétons pour assurer l'accès aux commerces et aux résidences

Accompagnement des commerçants

Mesures d'atténuation

- L'accès aux commerces sera maintenu en tout temps.
- Un programme de compensation pour les entreprises situées dans des secteurs touchés par des travaux d'infrastructures majeurs sera offert.
- Des stationnements d'appoint seront aménagés pour les clients et les livraisons.
- De l'affichage et de la signalisation seront déployés en périphérie.
- Un répondant sur le chantier, auquel se référer pour les commerçants, sera identifié.

Programme de compensation financière

FINANCEMENT

Mesures d'aide financière - COVID-19

Appels à projets

Démarrage d'entreprises

Croissance d'entreprises

Localisation et implantation

Commerces / SDC

Soutien aux projets des regroupements de gens d'affaires et à la dynamisation des SDC

Soutien financier aux sociétés de développement commercial (SDC)

Programme de compensation pour les entreprises situées dans des secteurs touchés par des travaux d'infrastructure majeurs

Recherche et innovation

PROGRAMME DE COMPENSATION POUR LES ENTREPRISES SITUÉES DANS DES SECTEURS TOUCHÉS PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE MAJEURS

Extrait du règlement

[Règlement R.A.V.Q. 1298](#)

Objectif général

Ce programme d'aide financière vise à soutenir les entreprises situées dans un secteur connaissant des travaux d'infrastructures majeurs sur une longue période, susceptibles d'entraîner une diminution marquée de leur achalandage et de leur bénéfice brut.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ +

CONTRIBUTION DE LA VILLE +

CALCUL DE LA SUBVENTION +

DÉPÔT D'UNE DEMANDE +

RENSEIGNEMENTS FAUX, INEXACTS OU INCOMPLETS +

Programme de compensation financière

Objectif : soutenir les entreprises situées dans un secteur connaissant des travaux d'infrastructure majeurs sur une longue période, susceptibles d'entraîner une diminution marquée de leur achalandage et de leur bénéfice brut.

Les territoires d'application concernent les secteurs commerciaux touchés par des travaux :

- D'une durée minimale prévue ou réelle de 4 mois consécutifs pour des travaux d'infrastructure souterraine
- D'une durée minimale prévue ou réelle de 6 mois consécutifs pour des travaux de réaménagement de surface générant une entrave majeure à la circulation

Programme de compensation financière

Conditions générales d'admissibilité

- Posséder un établissement dans un territoire d'application du programme
- L'entreprise doit être légalement constituée depuis au moins un an
- L'entreprise doit exercer une activité dont l'achalandage risque d'être affecté significativement par des travaux, soit :
 - Celle pour laquelle l'accessibilité est un facteur de choix déterminant pour le consommateur
 - Celle où le consommateur se rend fréquemment

Programme de compensation financière

Montant maximal de la subvention

- 30 000 \$ par entreprise par année

Modalités de versement

- 1er versement, qui constitue une avance sur subvention : au début des travaux : 5 000 \$ par entreprise admissible
- 2ième versement, sur preuve d'une perte de bénéfice brut supérieure à 15 % : subvention additionnelle de 25 000 \$ maximum par entreprise admissible

Mesures complémentaires

Aide financière pour la SDC pour une campagne de promotion avant, pendant et après les travaux

- Aide maximale 30 000 \$
- Subvention ne peut excéder 80 % des coûts admissibles

Programme d'aide à la rénovation de façades donnant sur une artère commerciale

- L'avenue Maguire fait partie des territoires d'application
- Aide maximale 50 000 \$ par immeuble
- Subvention ne peut excéder 50 % du total des coûts des travaux

Arbres

Situation

- 5 arbres avant les travaux
- 1 arbre à abattre
- 4 arbres conservés et protégés
- 63 arbres à planter (33 sur espace municipal / 30 en négociation propriétaires privés)
- **67 arbres après les travaux**
- Création d'une rue conviviale et valorisation de l'environnement des trottoirs
- Négociations en cours : déminéraliser des sections d'emprises privées et y installer des plates-bandes

Communications et promotion



*l'accent
d'Amérique*

Relation avec la communauté

- Agents au service à la clientèle
 - Relation de proximité avec les citoyens et les commerçants
- Bureau d'information et de relation avec les citoyens au 1341 avenue Maguire, à côté de la pharmacie.
- Infolettre hebdomadaire aux commerçants
- Affichage et pavoisement du chantier

Informier des entraves et promouvoir l'accès aux commerces

- Communiqués de phases des travaux
- Communiqués entraves à la circulation
- Dépliant d'information
- Maintien de la circulation durant les travaux



Valoriser l'amélioration de la circulation et du milieu de vie

- Aménagements favorables aux piétons
- Plantation d'arbres
- Accès aux commerces facilité
- Favorise la vie de quartier et l'aménagement urbain
- Inscrit dans l'esprit du PPU





VILLE DE
QUÉBEC

l'accent
d'Amérique